

Point d'étape : le soutien à la production documentaire

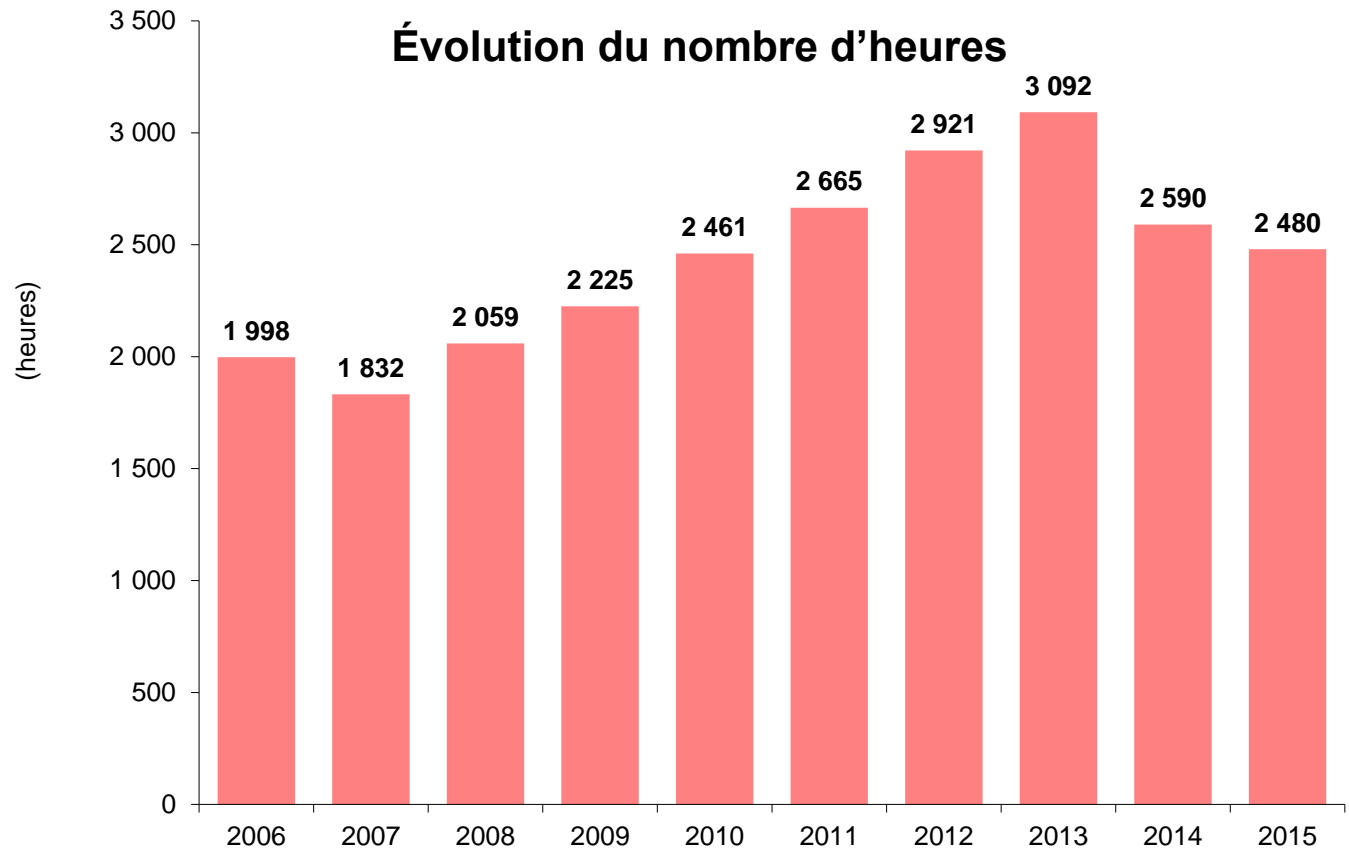
Christophe Tardieu et Vincent Leclercq
Sunny Side of the doc, La Rochelle, 20 juin 2016



- ▶ **Environnement** : quelle évolution de la production ?
- ▶ **Réforme** : comment s'est passée la mise en œuvre des bonifications et des majorations ?
- ▶ **Transparence** : comment mieux soutenir les documentaires fragiles avec les TV locales ?
- ▶ **Question** : comment définir les frontières des documentaires « empruntant aux codes » ?
- ▶ **Vie quotidienne** : avances et délai de traitement CNC
- ▶ **Echange** avec les participants

Environnement :
quelle évolution de la production
documentaire en 2015 ?

Tassement du volume soutenu par le CNC

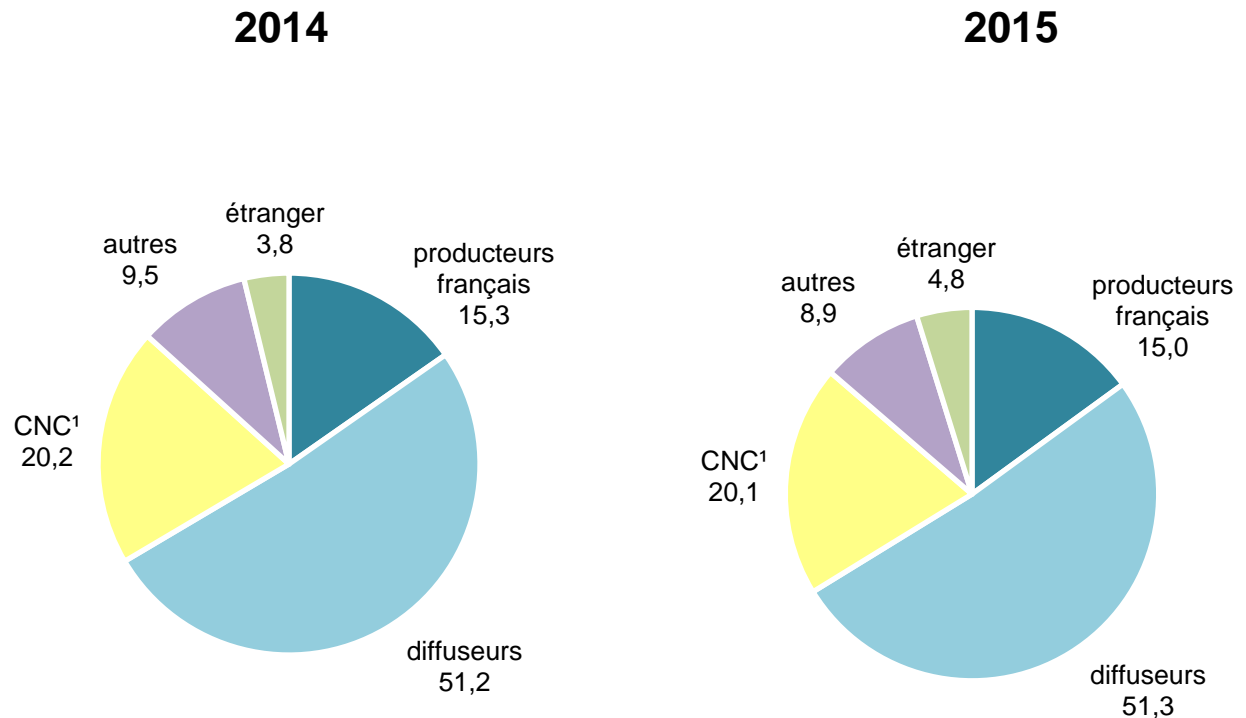


Stabilité de la structure de financement

Le devis global de la production soutenue par le CNC est de 409 M€ et augmente de 2,6% par rapport à 2014.

La part des financements étrangers augmente de 3,8 à 4,8% entre 2014 et 2015.

Structure du financement (%)



¹ Apports du CNC : aides à la production + compléments de subvention

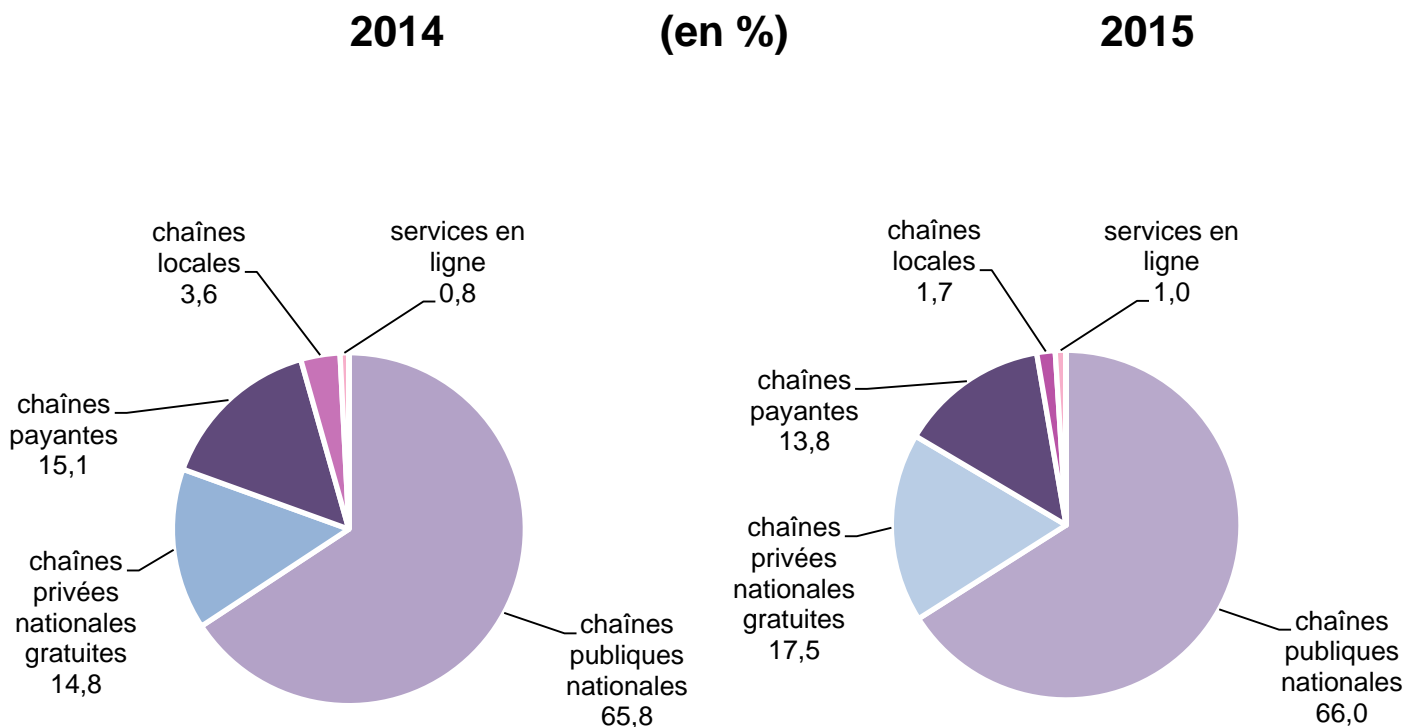
Evolution des apports des chaînes

Stabilité des chaînes publiques nationales

Hausse des chaînes nationales privées gratuites

Recul des TV locales (-102 h)

Baisse de CANAL+ (-42 h)

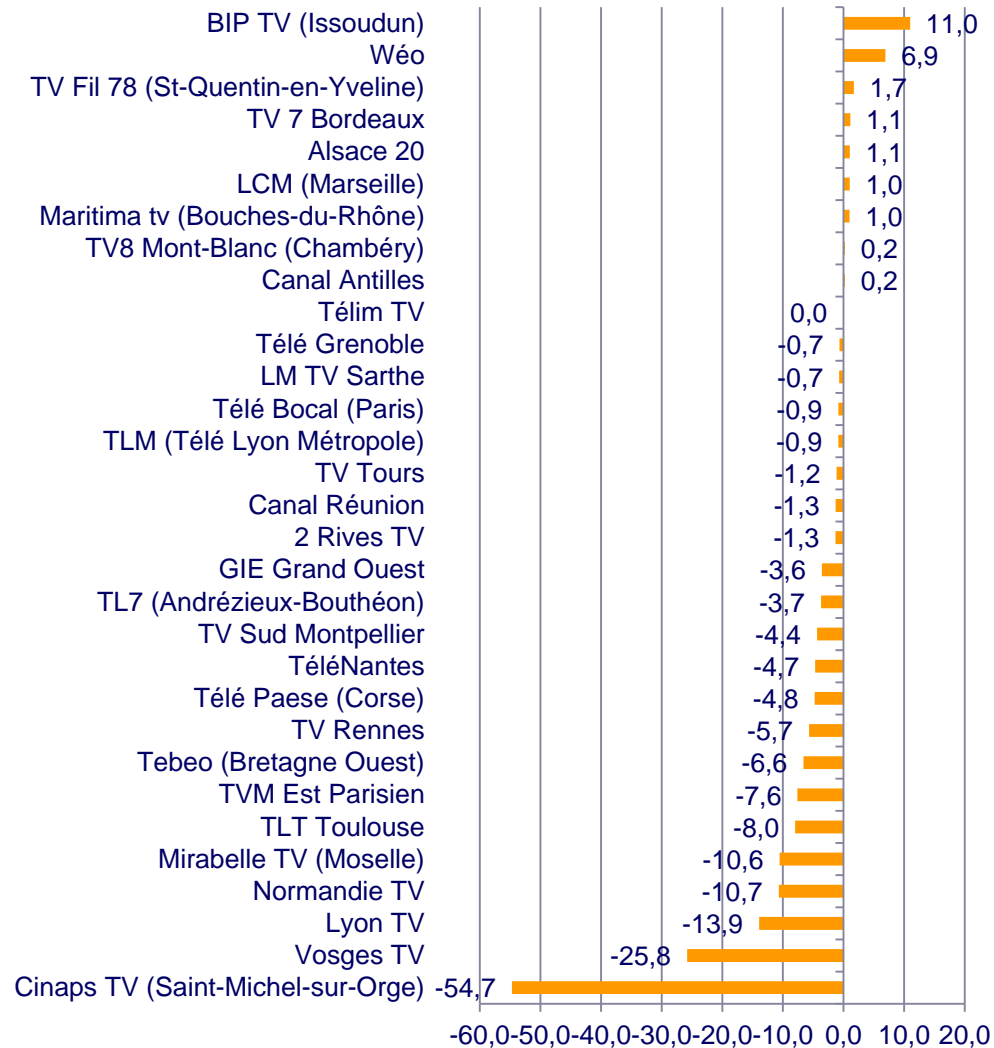


Une forte baisse des TV locales

**Arrêt de
Normandie
TV, TLT
Toulouse et
LCM
Marseille**

**Maintien de
WéO Nord-
Pas de
Calais, BIP
TV et Alsace
20,
soutenues
par des
collectivités
territoriales.**

**(Variation en
heures entre
2014 et 2015)**



Le CNC et les TV locales en 2015

2014/15 : 2 audits diligentés par le CNC sur des TV locales ont mis en évidence des surévaluations des apports en industrie, l'absence de certains matériels affichés, voire l'absence d'apports réels en industrie.

Mars 2015 : demande du CNC de déclarer la liste précise du matériel apporté par les chaînes en industrie, les tarifs pratiqués et le volume de production envisagé

Sur la base de ces déclarations, **35 chaînes** ont été validées par le CNC en 2015. A ce jour, 16 TV locales ont répondu au questionnaire 2016.

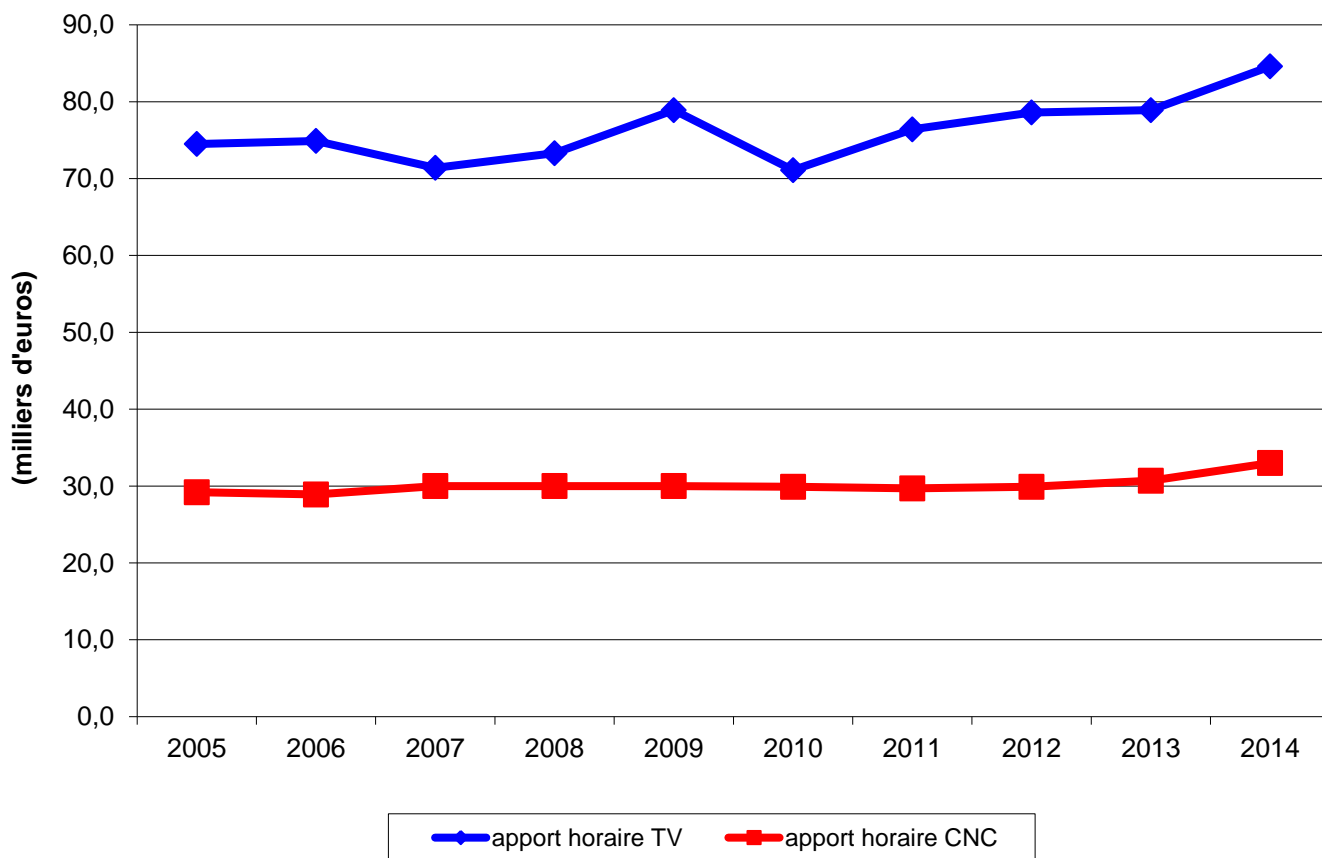
Septembre 2015 : adoption par le CA du CNC de l'attestation commune producteur-diffuseur pour les apports en industrie

Hausse des devis, des apports des chaînes et du CNC

Le coût horaire moyen d'un documentaire est en hausse à 165.000€ (+7% par rapport à 2014)

L'apport horaire moyen du diffuseur est de 84.000€ et celui du CNC 33.000€. Hausse de 7% par rapport à 2014.

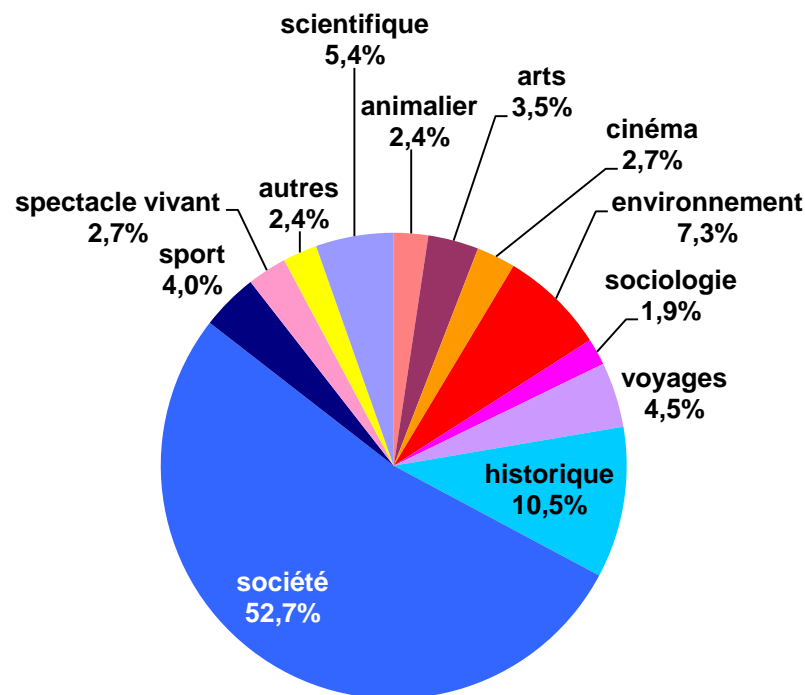
Évolution des apports horaires chaînes et du CNC



Peu de variation des genres soutenus

Les docs de société (1306h) restent largement en tête.

Ils sont suivis, de loin, par les docs historiques (260h), environnement (182h) et scientifiques (134h)

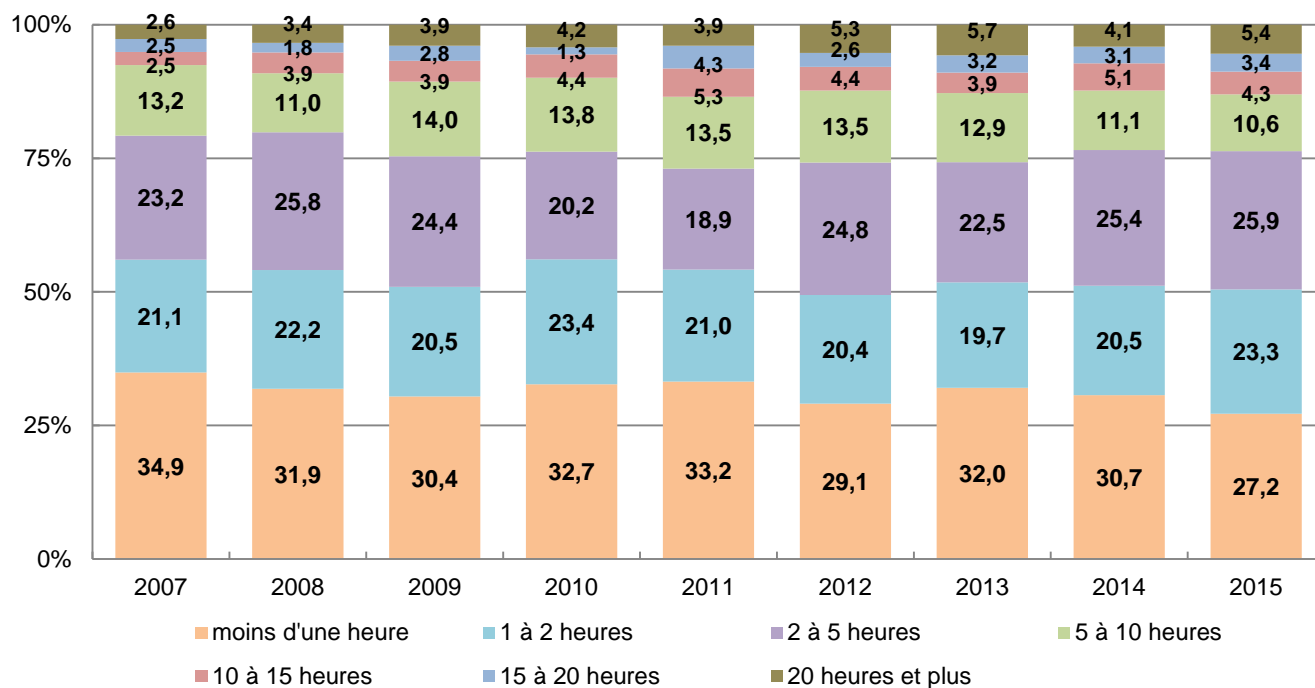


Un secteur peu concentré

Tendances lourdes : la moitié des producteurs collabore à moins de 2h et les $\frac{3}{4}$ à moins de 5h

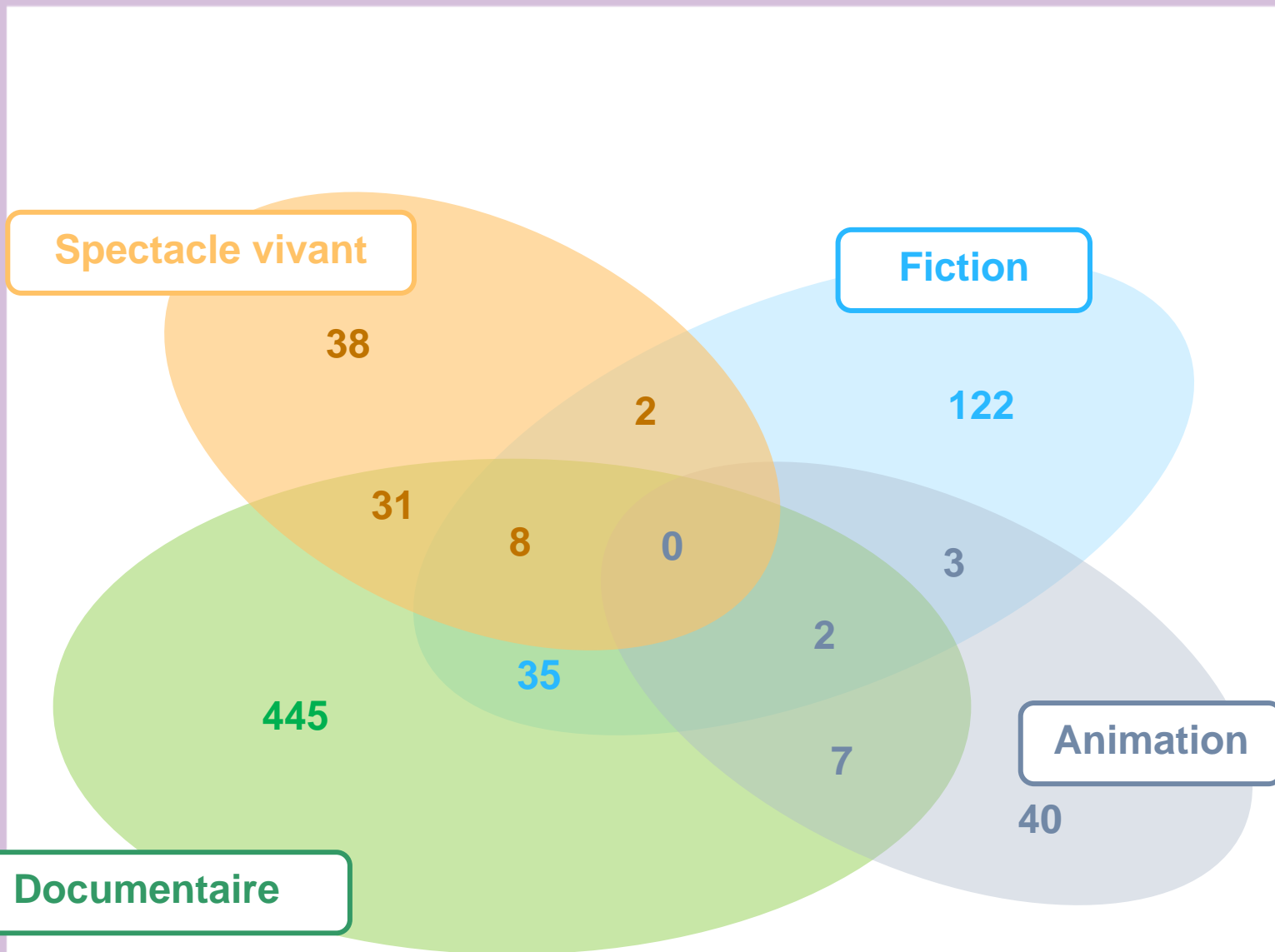
537 sociétés de doc aidées en 2015 (contre 610 en 2014). Les sociétés non aidées en 2015 n'ont pas disparu pour autant.

Répartition des producteurs selon le nombre d'heures produits (%)



Les producteurs audiovisuels en 2015

Tendance 2015 : les producteurs de doc se recentrent sur leur genre. Ceux qui produisent aussi du spectacle vivant passent de 82 à 31, de l'animation de 18 à 7, de la fiction de 58 à 35.

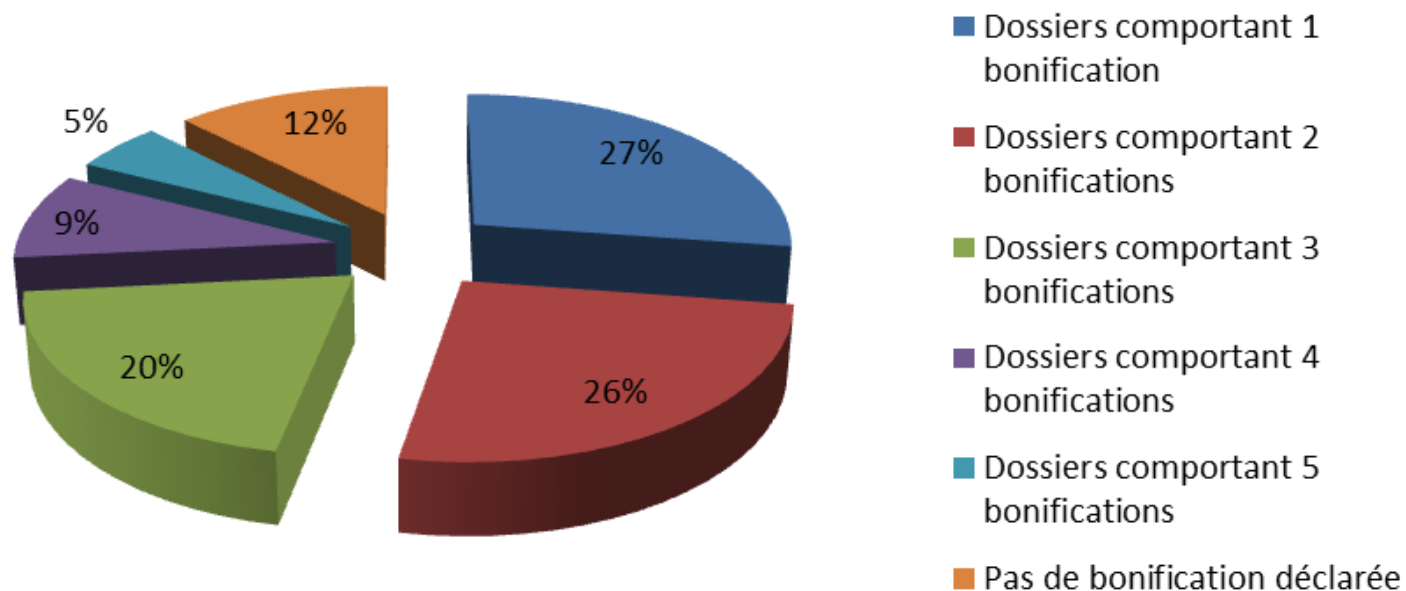


Réforme du soutien du CNC :
comment s'est passée la mise en œuvre
des bonifications et des majorations ?

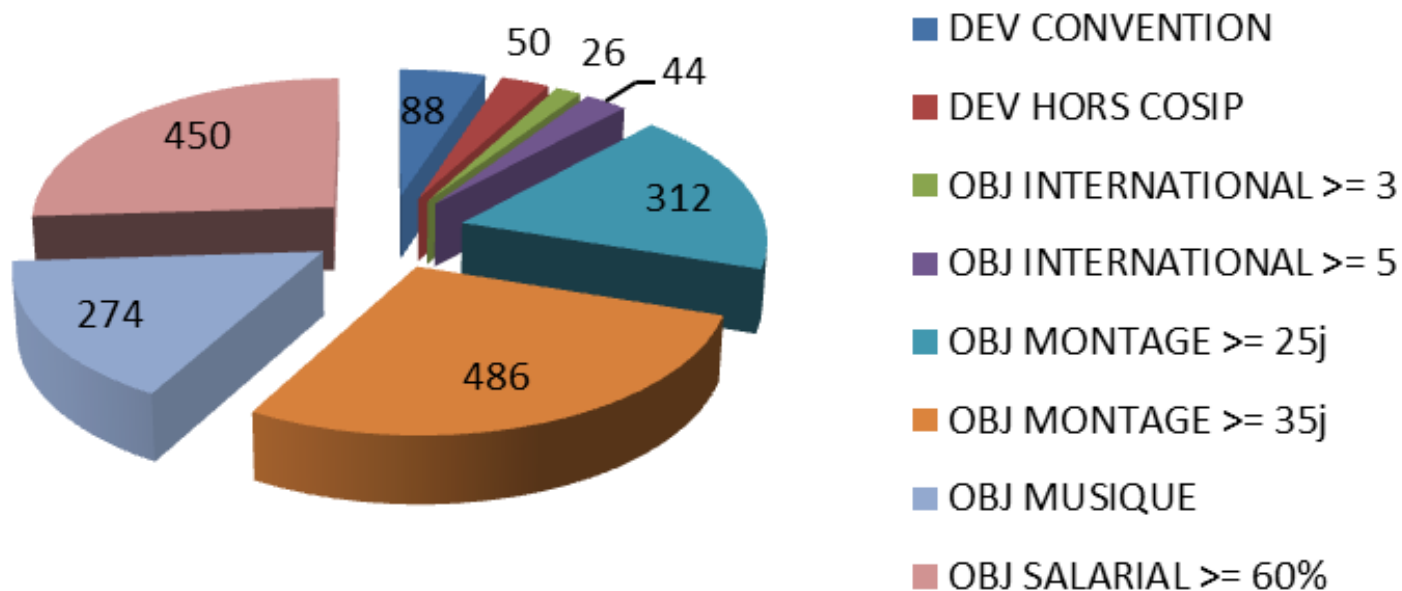
Réforme : les 5 bonifications

Intitulé	Formalisation	Pondération
Reconnaissance de la qualité de l'écriture et du potentiel de développement du projet	Aide à l'écriture ou au développement d'un partenaire privé ou public (hors COSIP CNC) d'au moins 3000 € <u>et/ou</u> signature d'une convention de développement avec un diffuseur d'au moins 6000€/h en numéraire	+0,1
Musique originale	Contrat de cession conclu entre le producteur délégué et un compositeur pour la création d'une musique originale pour au moins 2000€, et au moins un cachet d'interprète	+0,1
Temps consacré au montage	Temps de travail du chef monteur cadre : - Entre 25 et 35 jours pour un 52' (sinon : <i>prorata temporis</i>) - Plus de 35 jours pour un 52'	+0,1 +0,2
Poids de l'équipe créative dans la masse salariale	Part dans la masse salariale des salaires bruts (permanents et intermittents) affectés à la création et à la fabrication de l'œuvre (hors personnel administratif de production) et rémunérés par le producteur délégué > à 60%	+0,1
Potentiel d'exportation du programme	Nombre de pays dont au moins un diffuseur national a préacheté les droits de diffusion avant l'achèvement de l'œuvre (contrat passé avec le producteur, le coproducteur ou le distributeur) : - 3 ou 4 pays - plus de 5 pays	+0,1 +0,2

51% des documentaires bonifiables



Réforme : 1730 bonifications accordées



Réforme : les bonifications accordées

- ▶ **Montage (798)** : de loin la plus accordée dont une majorité à plus de 35 j (312 pour le niveau 1 et 486 pour le niveau 2)
- ▶ **Equipe créative (450)** : efficace pour marquer le temps passé spécifiquement à la création
- ▶ **Musique (274)** : objectif atteint grâce à des modalités très incitatives
- ▶ **Ecriture/développement (138)** : 88 avec une chaîne et 50 sans chaîne. Chaînes et régions à sensibiliser.
- ▶ **International (70)** : 26 pour le niveau 1. Deux fois plus important en volume pour le niveau 2. A étudier dans le cadre de la réflexion sur le soutien à l'exportation.

- ▶ **Un dispositif simple et prévisible** : trois bonifications, 100K€ apport en cash, conseiller scientifique/historique et un dispositif significatif de recontextualisation (animation, fiction, archives, 3D...)
- ▶ **Des majorations ouvertes** aux documentaires « empruntant »
- ▶ **75 documentaires historiques et 25 scientifiques** majorés en 2015, commandés par Arte et France Télévisions
- ▶ La montée en puissance de la réforme se traduira par davantage de dossiers éligibles en 2017
- ▶ **Question** des films « hybrides » en prime time, au généré limité par le mode de calcul > Réflexion en cours

Transparence :
comment mieux soutenir
les documentaires fragiles ?

Les faits

- ▶ Les télévisions locales interviennent très majoritairement en industrie dans le financement de leurs documentaires
- ▶ Par ailleurs, on avait observé une forte croissance des apports en industrie au spectacle vivant (4,4 à 10 millions entre 2012 et 2014).

L'approche du CNC

- ▶ Les TV locales jouent un rôle important dans la production de documentaires moins formatés et l'émergence de jeunes talents
- ▶ La préservation de cet espace de création passe par une clarification des apports des TV locales et une adaptation des règles du CNC
- ▶ Création d'un groupe de travail en juillet 2015 dans le cadre de la concertation sur la transparence des devis de ces productions.

Les 3 objectifs de la réforme proposée

Juillet 2016 :
présentation à
Lille de la
réforme aux
régions

Été : étude de
la conformité
avec les règles
européennes

Sept. 2016 :
adoption au CA
du CNC

Janvier 2017 :
mise en
application

1/ **Garantir la transparence des budgets de production :**

- les projets qui n'ont pas 12K€ d'apport horaire en numéraire passent tous au sélectif et ne génèrent pas.
- Les producteurs qui ont un compte de soutien automatique sont autorisés à présenter ces projets à la Commission sélective
- Augmentation du plafond de soutien public à 80% pour budget max 150K€
- Attestation d'apport en industrie cosignée par le producteur et le diffuseur et facturation avec TVA de l'apport en industrie du diffuseur pour l'achat des droits .

2/ **Adapter le soutien du CNC au contexte particulier de ces documentaires** : dédoublement de la Commission et représentativité équilibrée de la Commission, guide pratique.

3/ **Structurer le tissu de producteurs** : abondement financier du CNC pour les régions qui signent des COM avec TV locales pour financement en numéraire docs et spectacle vivant

Question:

Comment définir les frontières des documentaires « empruntant aux codes » ?

Les règles du Fonds de Soutien Audiovisuel

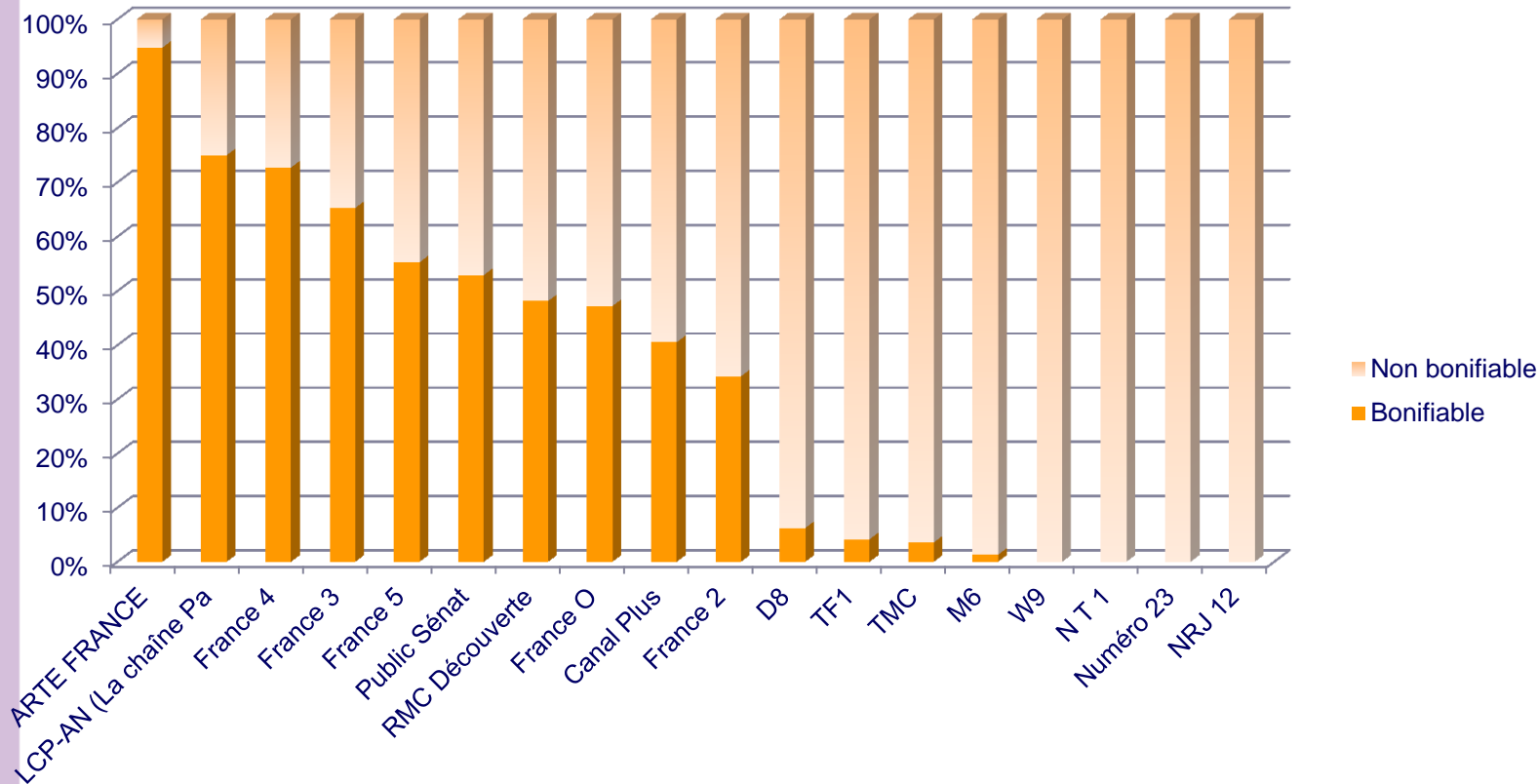
Préambule : le RGA ne donne pas de définition des « documentaires ayant recours aux codes d'écriture et de réalisation du magazine ou du reportage »

- ▶ Un premier examen a lieu, de manière collective, en comité de programmes de la Direction de l'Audiovisuel.
- ▶ En cas de doute, on demande l'avis de la Commission (103 fois depuis début 2015) > Doc/pas doc ? = 45 non docs sur 67 demandes. Empruntant/bonifiable ? 29 « empruntant » sur 36. Décisions publiées sur le site du CNC.
- ▶ De nombreux projets ont été visionnés début 2016 pour s'assurer de la qualification en vue du calcul du généré
- ▶ En cas de contestation du producteur de la qualification décidée par le CNC, la Commission peut être saisie

Les documentaires empruntant aux codes

- ▶ **Près de la moitié des dossiers documentaires** soutenus en 2015 par le CNC ont été considérés comme « empruntant aux codes »
- ▶ Ce genre est quasiment unique dans la plupart des chaînes de la TNT, à l'exception de RMC Découvertes pour les documentaires scientifiques et historiques
- ▶ Arte, LCP, Public Sénat, France 3, France 4 et France 5 produisent majoritairement des documentaires bonifiables.
- ▶ TF1 et M6 et leurs filiales affichent un taux très faible de documentaires bonifiables.

Part des documentaires bonifiables



Précision : ce graphique reflète le pourcentage de documentaires bonifiables par chaîne. Il permet de voir si une chaîne s'inscrit dans la réforme. Il ne prend pas en compte le volume de documentaires qui diffère très sensiblement d'une chaîne à l'autre.

Les limites de la démarche actuelle

- ▶ La réforme négociée en 2014 est très précise sur les conditions d'un soutien accru via les bonifications mais **vague** sur les « documentaires empruntant aux codes ».
- ▶ **Le documentaire d'investigation ambitieux** est, du fait de ses codes, souvent considéré comme « empruntant ».
- ▶ **La frontière avec les magazines et les reportages** est parfois tenue.
- ▶ **Une seule approche par genre** montre ses limites : il faut retrouver la notion de « valeur ajoutée artistique et culturelle » qui fonde le système de bonifications

Lancement d'une mission de concertation

▶ **Objectifs :**

- proposer des critères objectifs de définition et de soutien des documentaires ayant recours aux codes d'écriture et de réalisation du magazine ou du reportage
- Mieux prendre en compte la valeur ajoutée artistique et culturelle de ces programmes
- Renforcer l'actuel mécanisme de soutien aux magazines culturels

▶ **Calendrier**

Juillet 2016 : démarrage de la mission

Novembre 2016 : adoption par le CA du CNC

Vie quotidienne :
délai de traitement
et avances 2016

- ▶ **Objectif** : deux mois de délai de traitement
- ▶ **Méthode** : une action commune du CNC et des producteurs
- ▶ **CNC** : renforcement de l'équipe documentaire par 4 chargées de mission en septembre 2015
- ▶ **Producteurs** : dossier complet pour établir l'AP et l'AD + déclaration des diffusions 4 fois par an + rendu des comptes définitifs 4 mois après PAD ou 6 mois si Commissaire aux comptes
- ▶ **Délai actuel** : 3 mois pour les dossiers complets (sauf pour une chargée de mission suite à un remplacement retardé)

- ▶ **Eligibilité** : compte automatique épuisé, pas de sur-investissement en moyenne, pas d'autres comptes encore disponibles dans les groupes
- ▶ **Prévisions 2016** : fourniture d'un tableau prévisionnel de recours aux avances avec date PAD des projets concernés
- ▶ **Montant** : 80% du généré potentiel pratiqué pour tous les projets. Bonifications prises en compte si prouvées.
- ▶ **Complément** : possible sur le compte automatique 2017 si la date du PAD est en 2017, motivé et sollicité avant AD. Impossible si PAD en 2016.
- ▶ **Priorités de traitement des dossiers** : projets avec PAD en 2016, séries lourdes et nouveaux entrants

Retrouvez cette présentation
sur le site du CNC à la rubrique
« Réforme du soutien documentaire »